

Le Rôle du Délégué Syndical dans l'entreprise (1 jour)



Public : Responsable RH,
Dirigeants,
Représentants du personnel
(DS et CSE),
Juristes en droit social



Prérequis : aucun



Durée : 1 journée



Lieu : dans nos locaux ou
dans les vôtres



Prix :
Inter : 550 €
TTC/jour/personne pauses
et déjeuner inclus
Intra : Nous contacter



Formateur :
Juriste en droit social et
droit des affaires.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Comprendre l'exercice du droit syndical en entreprise
- Identifier les droits, moyens et missions du délégué syndical
- Renforcer et structurer l'action syndicale pour un impact optimal

PROGRAMME DE LA FORMATION :

MODULE 1 : Le cadre du droit syndical en entreprise

- Défendre les droits et intérêts professionnels des salariés
- Connaître le rôle du syndicat dans les négociations collectives
- Différencier syndicats représentatifs et non représentatifs
- Organiser et animer une section syndicale : mise en place, ressources et actions.

MODULE 2 : Le rôle du délégué syndical (DS)

- Coordonner l'action syndicale au sein des instances (CSE, commissions...)
- Accompagner les salariés au quotidien : assister aux entretiens individuels, intervenir dans les conflits et litiges, renseigner sur les droits sociaux etc
- Élaborer un argumentaire en appui des revendications lors des négociations
- Communiquer sur les valeurs défendues par le syndicat auprès du collectif de travail.





Notre approche pédagogique :

Co-construction des nouveaux savoirs et savoir-faire afin de définir les meilleures pratiques professionnelles ; Illustration des apports du formateur par des séquences pédagogiques variées permettant aux participants de travailler de manière collaborative en s'appuyant sur leurs connaissances et expériences ; Co-construction des outils pour en assurer une meilleure appropriation.



Points forts de la formation :
Transmission d'une méthode rigoureuse, validée et innovante destinée à tous les acteurs de la prévention des RPS ;

Formation complète animée par un consultant spécialisé dans l'accompagnement de prévention des risques professionnels ;

Outils d'analyse remis aux participants au cours de la formation afin de les guider dans leur démarche d'analyse et de prévention (grilles d'analyse, questionnaires d'enquêtes...)



Modalités d'évaluation :

Théorique : QCM

Pratique : Évaluation sommative



Dispositif de suivi d'exécution de la formation et de l'évaluation des résultats :

Feuilles de présence ;

Formulaire d'évaluation de la formation ;

Attestation de fin de formation ;

Questionnaire de satisfaction.

MODULE 3 : Les négociations menées par le DS

- Conduire les négociations annuelles obligatoires (NAO)
- Promouvoir l'égalité femmes-hommes dans l'entreprise
- Améliorer la qualité de vie et les conditions de travail (QVCT)
- Négocier le protocole d'accord préélectoral dans le cadre du CSE

Modalités et délai d'accès à la formation :

Le délai d'accès à la formation peut différer selon le financement choisi (fond propres, entreprise ou OPCO)

Si le client paie sur ses propres deniers, l'organisation de la formation se fait en fonction des emplois du temps de l'élève et de la formatrice ; si la formation se fait en groupe via une entreprise, des sessions sont programmées à l'avance

Dans le cas d'un financement par OPCO il est recommandé de mettre en place un délai d'un mois entre la demande de prise en charge et le début de la formation pour être sûr du traitement du dossier et du financement

